Cabinet



COMPTE RENOU OU CONSEIL OU GOUVERNEMENT OU 28 JOUMADA II 1434 (9 MAI 2013)

l. Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes suivants :

PROJETS DE LOIS

1. Projet de loi n° 01-13 abrogeant et remplaçant le chapitre III relatif à la procédure d'injonction de payer du titre IV de la loi de la procédure civile et l'article 22 de la loi n° 53-95 instituant des juridictions de commerce.

Approuvé.

2. Projet de loi n° 46-12 modifiant et complétant l'annexe I du dahir du 28 journada II 1337 (31 mars 1919) formant code de commerce maritime.

Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées à son sujet.

PROJETS DE DECRETS

 Projet de décret n° 2-13-381 modifiant le décret n° 2-97-1039 du 27 ramadan 1418 (26 janvier 1998) instituant, au secrétariat général du gouvernement, un corps de conseillers juridiques des administrations.

Approuvé.

2. Projet de décret n° 2-13-46 pris pour l'application de la loi n° 38-09 portant création de l'Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme.

Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées à son sujet.

- 3. Projet de décret n° 2-13-253 fixant les attributions et l'organisation du ministère délégué auprès du Chef du gouvernement chargé des affaires générales et de la gouvernance.

 Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées par certains ministres.
- II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :
 - le secrétaire général du ministère délégué auprès du Chef du gouvernement chargé des marocains résidant à l'étranger :
 - le directeur de l'action économique et socio-culturelle au ministère délégué auprès du Chef du gouvernement chargé des marocains résidant à l'étranger;
 - le directeur des affaires consulaires et sociales au ministère des affaires étrangères et de la coopération;

- 4) le directeur des ressources humaines au ministère des affaires étrangères et de la coopération ;
- 5) le directeur des affaires financières, des systèmes d'information et de la logistique au ministère des affaires étrangères et de la coopération ;
- 6) le directeur du Grand Maghreb et des affaires de l'Union du Maghreb Arabe au ministère des affaires étrangères et de la coopération ;
- 7) la directrice des études et de développement des média au ministère de la communication ;
- 8) le directeur de la planification au haut-commissariat au plan ;
- 9) le directeur des ressources humaines et des affaires générales au haut-commissariat au plan ;
- (0) le directeur du centre hospitalier MOHAMMEO VI à Oujda.